



Circuit commercial circulaire

Par **pierafeu**, le **15/06/2011** à **15:04**

Bonjour,

Je voudrais savoir s'il est possible pour une structure A de racheter tout ou partie des produits qu'elle avait déjà vendue auparavant selon le montage suivant:

A > vend à B
> qui vend à C > qui revends les produits à A > qui les revends aux consommateurs.

Je précise qu'il ne s'agit pas d'une exception mais d'un montage qui se veut permanent.

De plus, A est le producteur des biens vendus et les quantités qui transiteraient par ce système représenteraient l'ensemble de la production de A (qui rachète donc l'intégralité de sa production déjà vendue une fois). Les structures B et C n'apportent aucune valeur ajoutée.

Le montage peut paraître inutile mais il ne l'est pas. Cependant, est-il légal et autorisé?

Merci d'avance pour votre aide.

Pierre.